

REPAS À EMPORTER

Loi Egalim

CHERS CLIENTS,

Dès le lundi 3 février 2020,

Pensez à prévoir
2 à 3 contenants et vos couverts.



Composition d'un repas à emporter :

- 1 hors d'œuvre ou le plat du jour
- 1 fromage portion ou 1 laitage
- 1 fruit ou 1 pâtisserie.
- 1 petit pain
- 1 bouteille d'eau de 50 cl

Servi au niveau de la distribution
des plats chauds.

Vous pouvez réserver jusqu'à 9h30

Merci de votre compréhension
Respectueusement,
Cordialement,

La direction,



*Une loi pour renforcer la qualité
sanitaire, environnementale et
nutritionnelle des produits.*

Porter une politique alimentaire
favorisant des choix qui préservent le
capital santé de chacun et le capital
environnement de tous.

